



Guide pratique

L'élagage, un enjeu de sécurité pour tous

Délégation Territoriale du Calvados

ENEDIS

Pourquoi devez-vous élaguer ?

L'élagage aux abords du réseau électrique aérien est indispensable. Il répond au souci permanent d'Enedis d'assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes. L'élagage est également une condition majeure de la qualité de la distribution de l'électricité, et plus généralement de la sécurité dans l'espace public.

Ne pas élaguer présente des risques pour le réseau électrique...



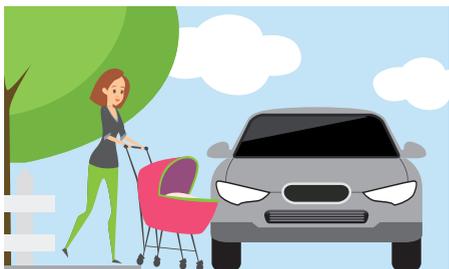
Une branche tombe sur une ligne électrique et l'arrache. Tout le quartier est alors privé d'électricité.



Une branche touche un câble électrique. L'ensemble du quartier constate alors des micro-coupures pouvant endommager les appareils électriques.

© Crédits Agence Bingo

...mais également dans l'espace public.



Des branches débordent de la propriété, les piétons doivent descendre du trottoir, et se mettent alors en danger pour les contourner.



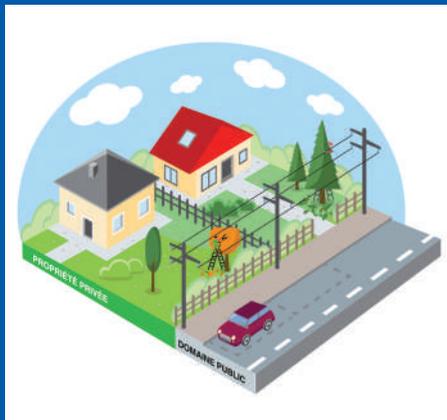
Un bus circule sur une route. Des arbres non entretenus la surplombent. La cabine du bus heurte alors ces branches ou celles-ci obligent le bus à se déporter sur la voie.

Règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne pas s'approcher, ni tendre d'objet à moins de 3 mètres des lignes électriques.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont proches d'une ligne ou en contact direct avec celle-ci.
- Ne jamais toucher une ligne, qu'elle soit sur un poteau ou au sol.
- Ne jamais toucher une branche tombée (ou menaçant de tomber) sur une ligne, mais prévenir le Centre d'Appel Dépannage (09 726 750 14).

À qui revient la charge d'élaguer les arbres et les haies ?

1 La ligne est située sur le domaine public, les arbres et les haies sont plantés sur le domaine privé



L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

2 possibilités s'offrent à vous :

- Effectuer l'élagage vous-même,
- Confier l'élagage à une entreprise spécialisée.

Attention : avant toute intervention à proximité d'une ligne électrique, il est obligatoire d'établir une déclaration de travaux sur le site :

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr afin de pouvoir intervenir en toute sécurité.

Enedis réalisera les coupures d'électricité nécessaires sur la ligne concernée dans un délai de 6 à 8 semaines.

2 La ligne, les arbres et les haies sont situés sur le domaine privé



L'élagage est à la charge d'Enedis

Cet élagage est à la charge financière et logistique d'Enedis, il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

En cas de doute sur les aspects de sécurité ou sur la responsabilité de l'élagage d'une zone donnée, contactez le Centre d'Appel Dépannage d'Enedis : **09 726 750 14**



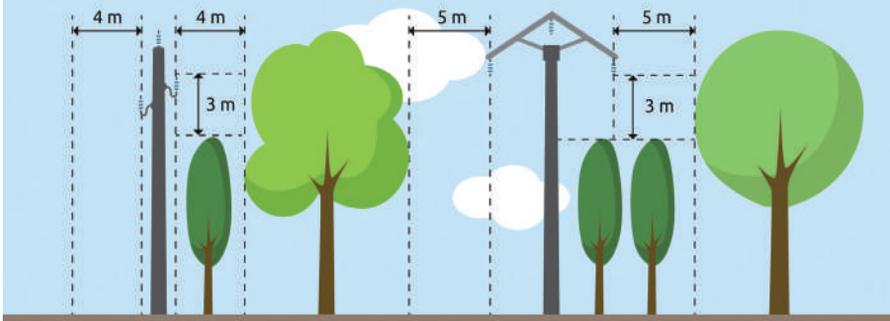
Le rôle du maire

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut imposer aux propriétaires occupants d'élaguer les arbres et branches en surplomb du domaine public. Si le riverain n'effectue pas cet élagage, **le maire peut prendre un arrêté de mise en demeure** de le réaliser. Il peut ensuite faire réaliser ces travaux aux frais de ce riverain. (*art. L2212 CGCT, D 161 CRPM*)

Quelles sont les distances à respecter ?

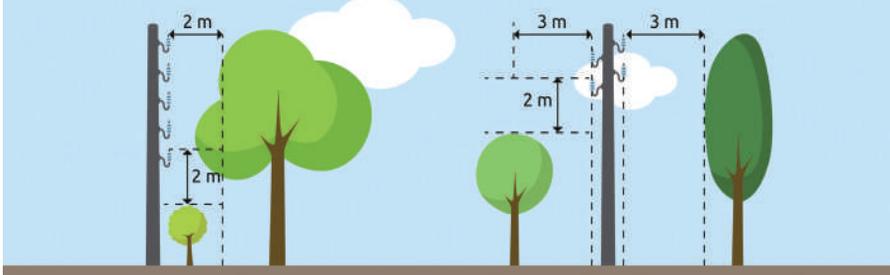
LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts*

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



© Crédits Agence Bleu Cerise

LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts*



En agglomération

Hors agglomération

* Comment reconnaître une ligne haute ou basse tension ?

- Une ligne haute tension est généralement composée de 3 conducteurs électriques.
- Une ligne basse tension est composée de 4 conducteurs électriques superposés ou d'un câble torsadé.

Attention, ne pas confondre les câbles électriques avec d'autres lignes (télécoms...). En cas de doute, se rapprocher du Centre d'Appel Dépannage (09 726 750 14).

Conseils et astuces

1 Ne plantez jamais sous les lignes électriques.

2 Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne se développe trop près des lignes, en respectant les distances préconisées.

3 Propriétaire, vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prenne bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par vos arbres.

Questions fréquentes

À quelle période de l'année est-il conseillé d'élaguer ?

Il est de tradition d'élaguer en automne, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos, mais avant qu'il ne fasse trop froid et surtout qu'il ne gèle. Toutefois, l'élagage se fait de plus en plus à la fin du printemps, et en été après avoir noté que la cicatrisation était plus rapide à cette période de l'année.

Pourquoi contacter des professionnels pour élaguer ?

L'élagage n'est pas un acte anodin. Il s'agit d'une opération qui requiert des compétences particulières à appliquer dans le respect de règles de sécurité et de protection de l'environnement. Il est conseillé de faire appel à un professionnel.

L'un de mes arbres touche une ligne électrique ou menace de tomber sur le réseau. Je ne peux pas élaguer en sécurité. Que faire ?

Il est nécessaire de prévenir au plus vite Enedis en contactant le Centre d'Appel Dépannage au : **09 726 750 14**, qui réalisera la coupure d'électricité nécessaire à l'intervention.

Est-ce qu'Enedis peut me facturer une intervention si l'un de mes arbres endommage une ligne électrique ?

Enedis se réserve le droit de facturer une intervention destinée à réparer ou à protéger le réseau électrique si l'occupant ne se soumet pas à ses obligations en matière d'élagage.



1 million d'euros

C'est le montant consacré chaque année à l'élagage par Enedis dans chaque département normand. Cette opération est renouvelée tous les trois ans, secteur par secteur, en fonction de la repousse de la végétation. L'élagage permet notamment de limiter les incidents sur le réseau lors des tempêtes.



Centre Appel Dépannage du Calvados - 09 726 750 14

Plaquette diffusée en partenariat avec



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Enedis

Délégation Territoriale du Calvados
8/10 promenade du Fort-BP 163
14010 Caen cedex

